



Thorigné-Fouillard, le 16 décembre 2019

## COMPTES RENDUS

### Comité consultatif temps du midi

### Réunion du 10 décembre 2019

#### Étaient présents :

Jean-Luc Coudray (adjoint enfance jeunesse), Thierry Bézard (cuisinier municipal), Nicole Fesselier (second de cuisine), Alain Dellière (directeur adjoint société API), Margaux Rangeard (diététicienne API), Philippe Beurel (responsable pôle services à la population), Al Louhaifi Bilal (cuisinier API), Houda Rozé et Emelyne Le Blond (parent d'élèves Sainte-Anne), Fabienne Degardin et Denis Kerangueven (parent d'élèves Près Verts), Michèle Liger et Sabrina Ricordel (Atsem site Près Verts).

Étaient excusées : Annie Le Guillou (conseillère municipale), Alexandra Letort et Arthur Loeltz (référents périscolaires)

#### ORDRE DU JOUR :

1. Menus pour la période du 6 janvier au 28 février 2020.
2. Projet d'aménagement du self 2
3. Invitation à déjeuners parents d'élèves
4. Questions diverses

*Compte-rendu rédigé par : Philippe Beurel*

*Prochaine réunion : mardi 28 janvier à 18h00*

#### **1 Menus pour la période du 4 novembre au 28 février 2020**

Les modifications ou informations suivantes sont apportées :

- Mercredi 8 janvier : carottes râpées en lieu et place du concombre à l'ail
- La recette du mois « tartelette banane, marron et cacahuètes » sera proposée, quelque peu adaptée, le mardi 14 janvier
- Vendredi 10 janvier : galette des rois
- Lundi 20 janvier : une nouveauté avec le porc au chorizo
- Mardi 21 janvier : salade verte en lieu et place de la fondue de poireaux
- Vendredi 24 janvier : ajout de pommes de terre dans la ratatouille d'hiver
- Lundi 27 janvier : les œufs brouillés seront proposés en bouchée, accompagnée d'une salade verte
- Vendredi 31 janvier : repas asiatique pour le nouvel an chinois, avec des nouilles dans le wok
- Mardi 4 février : chandeleur avec des crêpes en dessert
- Mercredi 5 février : riz en lieu et place des haricots plats
- Vendredi 7 février : quinoa au lieu de quinoa boulgour
- lundi 10 février : bœuf carottes
- Mercredi 12 février : quinoa au lieu de riz jaune
- Vendredi 14 février : potage pour tous en entrée
- Mardi 18 février : semoule aux petits légumes au lieu de chou-rouge aux pommes
- Lundi 24 février : frites au lieu de haricots beurre
- Mercredi 26 février : quiche jurassienne en entrée, haricots beurre au lieu de flageolets

#### **2 Projet d'aménagement du self 2 :**

La desserte « plateaux » du self 2 n'étant pas adaptée en taille pour les enfants de grandes sections, voire de CP, le CDG 35 a été missionné pour apporter des réponses techniques à cette problématique. Dans le cadre de cette étude, ont également été analysés les postes de travail de la zone service : distribution des repas, manutention des verres et assiettes...

Les principales solutions préconisées par le CDG 35 ont été les suivantes :

- Installer dans la salle différents modules de desserte, adaptés aux enfants (dont un module de tri sélectif et un chariot de desserte à niveau constant) et leur permettant d'être autonomes pour une grande part.

- Libérer un passage pour amener les chariots dans l'arrière cuisine (création d'une nouvelle circulation)
  - Prolonger les rampes de self et installer des distributeurs d'assiettes à niveaux constants pour le personnel qui sert les enfants.
- Dans le cadre de la préparation budgétaire 2020, les arbitrages financiers des élus ont validé cette proposition d'aménagement.

### 3 Invitation parents d'élèves

La date suivante est fixée : le vendredi 24 janvier à 12h00 avec une visite du site en fonctionnement et le déjeuner ensuite. Les représentants de parents transmettront à Philippe Beurel les noms des parents concernés par cette visite

### 4 Questions diverses

- Les effectifs de la restauration. Pour l'heure, ils sont peu ou prou stables par rapport à l'an passé : 680 enfants en moyenne journalière en novembre 2018, et 685 en novembre 2019.
- Jean-Luc Coudray remercie les parents d'élèves qui ont joué le jeu lors de la journée du mardi 10 décembre en n'inscrivant pas leur enfant à la restauration municipale lorsqu'ils pouvaient faire autrement, suivant en cela la demande des élus. Les enfants accueillis ont ainsi pu l'être dans de bonnes conditions, nonobstant le personnel en nombre réduit en raison de la grève.
- Service minimum au sein de la fonction publique territoriale : dans le cadre de la loi de transformation de la fonction publique territoriale promulguée le 7 août dernier, les sénateurs ont durci les conditions d'application du droit de grève des fonctionnaires et étendu le service minimum aux accueils des enfants de moins de trois ans, aux accueils périscolaires ainsi qu'à la restauration collective et scolaire. Les décrets d'application n'ont pas paru à ce jour.